PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 12 mars 2016

Le Patrimoine des Vallées s'est réuni en assemblée générale à Bleury le samedi 12 mars 2016

La feuille de présence émargée par les membres présents et les mandataires fait apparaître 87 signatures, le quorum étant de 64.

La séance est présidée par Mireille André assistée par tous les membres du conseil d'administration :

Gilberte Blum, Renée Druhle, Jean-Paul Ligeard, Claude Le Bail, Alexis Masounabe, Katherine Pouchaudon, Christian Pichard, Jean-Luc Renaud et Claudine Troupel.

Mireille André remercie l'assistance venue nombreuse et en particulier M. Stéphane Lemoine, conseiller départemental, Mme Jocelyne Petit, maire d'Ymeray et présidente du Comité de concertation de la déviation de Gallardon et M. Jean-Claude Barret, président du Syndicat Mixte de la Voise et des ses Affluents.

- 1. Le rapport d'activité 2015, joint en annexe, est adopté à l'unanimité.
- **2.** <u>Le rapport financier</u> : le compte d'exploitation 2015 et le budget prévisionnel 2016 sont joints en annexe et adoptés à l'unanimité.

3. Les interventions de l'assemblée :

- Mme Petit précise que, de nouveaux comptages ont été réalisés sur le territoire envisagé par la déviation de Gallardon parce que les anciens comptages dataient de 5 ans et risquaient d'être obsolètes.
 - Elle souligne la nécessité d'aller déposer des avis favorables à l'enquête publique et ajoute qu'en cas d'avis défavorable au projet, les nouvelles études ne pourraient être relancées qu'en 2024 pour aboutir en 2029.
 - M. Lemoine ajoute que le coût de la déviation s'élève à 33 millions d'euros mais que c'est une priorité du territoire.
- Il est proposé d'informer non seulement les adhérents du Patrimoine des Vallées mais également les habitants de Gallardon et de Bailleau-Armenonville sur l'importance de cette enquête publique.

4. Election de membres au Conseil d'Administration :

Il est procédé au vote du renouvellement de mandat de Mme Katrine Pouchaudon.

Mme Marion Bocquet-Boone pose sa candidature en assemblée.

Mme Katrine Pouchaudon et Mme Bocquet-Boone sont élues à l'unanimité.

Le conseil d'administration compte désormais 11 membres.

5. Les projets 2016 :

- Nous maintiendrons nos informations régulières auprès des adhérents par courriel et nous veillerons à tenir au courant ceux qui ne sont pas informatisés.
- Nous poursuivrons nos démarches pour la réfection du menhir d'Ymeray et sa mise en valeur avec Mme Jocelyne Petit et les services de l'Architecture et du Patrimoine.
- Nous interviendrons à nouveau auprès du propriétaire du four-à-chaux pour l'achat du site en accord avec la mairie de Bleury.
- Une rencontre avec M. Gombault, technicien de rivière chargé de la Voise est prévue afin de participer de façon concrète à certaines actions menées par le syndicat de la Voise.
- Le site du Patrimoine des Vallées, en cours de réalisation, sera opérationnel très prochainement.
- La sortie annuelle de l'association est prévue le dimanche 1^{er} mai en car pour une escapade dans le Perche. Les informations précises seront communiquées à tous les adhérents dans le prochain envoi de courrier.
- En partenariat avec le Conservatoire d'Espaces naturels Centre-Val de Loire une sortie est prévue le samedi 21 mai sur la pelouse calcicole de Bonville à Bleury. Ce site communal, classé Natura 2000 est remarquable par la présence de d'orchidées sauvages particulièrement rares en Eure-et-Loir.

6. Intervention de M. Bruno Lenfant, directeur de la Fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir :

Les chasseurs, protecteurs de la faune sauvage?

En préambule, M. Lenfant présente la fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir qui fête cette année ses 70 ans et qui est une association agréée pour l'environnement.

Il précise qu'elle fédère 15.000 chasseurs et emploie 13 salariés.

La loi de juillet 2000 a imposé aux fédérations de chasse une nouvelle organisation et de nouvelles missions que M. Lenfant expose avec clarté.

Tout d'abord, sont présentées les actions en faveur de la faune sauvage :

- En particulier le suivi des populations de petit et grand gibiers (comptage des oiseaux, le baguage...)
- le suivi sanitaire en cas d'épidémies,
- les problèmes liés au changement climatique,
- les quotas de chasse à respecter.

Puis, sont développées les actions en faveur des milieux naturels :

- les subventions pour l'implantation de jachères, de haies favorables à la faune et à la biodiversité,
- les conseils et accompagnements pour la mise en place de la trame verte et bleue,
- les actions auprès du département en matièrement de remembrement,
- les actions auprès de la région ou de l'Etat lors de la création d'ouvrages (cas pour l'autoroute 154)
- les actions auprès des gestionnaires d'autoroutes (aménagement de passages pour les grands animaux, tel que celui en cours sur l'A11 au niveau d'Ymeray).

Enfin, les actions d'éducation au développement durable et à la préservation de la faune sauvage par :

- l'accueil des scolaires pour présenter la faune sauvage
- l'apprentissage à l'observation au comportement dans la nature (la nuit du lièvre le dernier vendredi de janvier)

Suite à cet exposé, diverses questions ont été posées par l'assistance. Parmi celles-ci :

- *Qu'est-ce que la trame verte et bleue ?*

C'est une mesure issue du Grenelle de l'environnement qui consiste à préserver et restaurer les continuités écologiques aussi bien terrestre (trame verte) qu'aquatique (trame bleue) afin de protéger la biodiversité et permettre ainsi aux espèces animales et végétales d'assurer leur survie.

- A quelle distance des habitations peut-on tirer?

Il n'y a pas de distance mais on ne doit pas tirer en direction des habitations.

- Comment les permis de chasse sont-ils délivrés ?

C'est un document obligatoire au même titre que le permis de conduire.

Il s'obtient à la suite d'une formation et d'un examen.

- Un adhérent a déploré l'absence d'un représentant de la fédération des chasseurs lors des réunions de travail concernant l'aménagement foncier d'Ecrosnes.

Surpris et regrettant cet état de fait, M. Lenfant recherchera les explications.

La séance a été levée à 11 h 45 mais les discussions se sont poursuivies autour d'un apéritif.